



## Les points importants du Conseil communal du jeudi 17 décembre 2020

Ce compte-rendu complète les points développés dans l'onglet "Ordre du jour"

### Sélection des projets lauréats du Budget Participatif 2020

En juillet 2020, la Commune d'Uccle lançait son premier Budget Participatif pour permettre aux citoyens de proposer des projets et de décider directement de l'utilisation d'une partie du budget communal. Sur 31 projets proposés, 15 ont été retenus et soumis au vote des Ucclois qui ont pu sélectionner leurs projets favoris. Les trois projets lauréats sont : la protection du patrimoine naturel de Calevoet-Bourdon, l'aménagement d'un Skate-Park et Street Workout pour les jeunes et l'aménagement dynamique de "La grande plaine du Homborch". *"Le Budget participatif illustre bien la dynamique citoyenne qui existe à Uccle et nous pouvons nous en réjouir"*, a fait observer Perrine Ledan, Échevine de la Participation Citoyenne (Ecolo). Le budget total alloué pour la réalisation des 3 projets s'élève à 60.000 €. *"L'enveloppe de départ était de 50.000 € mais les projets seront aussi soutenus par les Services Vert et Sports concernés par les projets"*. Ce point, accueilli très favorablement tant par l'opposition que par la majorité, a toutefois fait l'objet de quelques observations et questions. Du côté de l'opposition, si Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a regretté le fait qu'il y ait peu de projets sociaux, il a trouvé que les projets retenus alliaient bien un quartier et des citoyens issus de toutes les générations. Bernard Hayette a également voulu savoir comment la Commune pouvait aider des citoyens porteurs de projets moins ambitieux tels que l'installation d'un banc dans une rue. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a salué l'aboutissement de ce projet qui invite à s'interroger sur ce que chacun peut apporter à son quartier et à sa Commune. Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a, quant à lui, trouvé que les trois projets avaient bien été étudiés et que ce type d'initiative permettait parfois de répondre à des demandes citoyennes passées à travers les mailles. Côté majorité, Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) et Blaise Godefroid (Ecolo) se sont réjouis de la mobilisation citoyenne et de la confirmation de l'Échevine de poursuivre l'expérience dans les années à venir pour continuer à soutenir les initiatives citoyennes. Une satisfaction également partagée par Aurélie Czekalski (MR) qui a demandé quels seraient les points qui pourraient être améliorés pour les prochaines éditions, notamment au niveau du vote sur la plateforme de participation en ligne. *"Cela permettrait peut-être d'avoir encore plus de participation"*. Perrine Ledan a souligné le fait qu'améliorer cette plateforme en open source, mise à disposition par la Région, engendrerait un coût supplémentaire. *"La plateforme utilisée est celle utilisée lors de la première consultation citoyenne liée à l'avenir du Parvis Saint-Pierre mais on espère qu'elle va pouvoir être améliorée car c'est vrai que le vote était compliqué. Le vote papier à la Maison communale n'avait pas été possible en raison de la pandémie"*. Point approuvé à l'unanimité.

### **Octroi du Prix de la Citoyenneté aux élèves de l'IRSA et aux professeurs de la Haute École Bruxelles-Brabant**

Le Prix de la Citoyenneté de la Commune d'Uccle récompense tous les deux ans toute personne ou tout organisme dont les actions révèlent un engagement remarquable dans les domaines de la solidarité, de l'entraide et de la dignité humaine. L'édition 2020 avait pour ambition de mettre la lumière sur les initiatives centrées sur l'aide aux personnes fragilisées par la crise sanitaire. *"Nous avons reçu pas mal de candidatures très diverses et souvent en lien avec l'aide alimentaire"*, a précisé François Lambert-Limbosch, Échevin de l'Action Sociale (Ecolo). Deux lauréats se sont distingués à l'unanimité : les élèves de l'Institut Royal pour Sourds et Aveugles pour leur projet d'envoi de courrier et d'édition d'un journal à destination des résidents d'une maison de repos et les professeurs de la Haute École Bruxelles-Brabant (campus De Fré) pour la mise en place d'une épicerie solidaire vouée à la fourniture d'inventus alimentaires aux étudiants et à leurs familles. Une cérémonie pour récompenser les lauréats sera organisée en ouverture d'un prochain Conseil communal dès que la situation sanitaire le permettra. Point approuvé à l'unanimité.

### **Modification du Règlement de prime à la protection contre les cambriolages et à la sécurisation des habitations**

Le montant de la prime à la sécurisation des habitations s'élève dorénavant à 50 % de la somme réellement investie (frais d'achat et d'installation) avec un maximum plafonné à 400 € par habitation. Autres nouveautés : introduction d'un plafond de revenus axé sur les revenus modestes à moyens, possibilité d'introduire une demande de prime en ligne via la plateforme IRISbox, possibilité pour les indépendants et professions libérales qui exercent à domicile de pouvoir bénéficier de la prime pour les parties communes entre leur habitation et leur local professionnel et obligation pour toutes les habitations de satisfaire à la réglementation en matière d'urbanisme. Du côté de la majorité, Marion Van Offelen (MR) a rappelé que Diane Culer (MR) et elle-même avaient demandé en janvier dernier à ce que le montant de cette prime soit revu à la hausse afin qu'elle soit un véritable incitant à sécuriser son habitation, elle s'est donc dite très satisfaite de l'approche prise avec ce nouveau règlement et a trouvé que c'était une excellente nouvelle pour les Ucclois. Point approuvé à l'unanimité.